



Le jeudi 6 janvier 2011

**CH LAVAU**

## **LES POSTES VACANTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE SONT ENFIN SUR HOSPIMOB.FR !**

Après plus de 24 ans depuis la parution de la loi du 9 janvier 1986 qui rendait obligatoire l'information sur les vacances d'emplois dans la fonction publique hospitalière, le ministère de la santé vient de lancer le site internet

[www.hospimob.fr](http://www.hospimob.fr)

Jusqu'à ce jour, cette publication était assurée par le service minitel 3615 Hospimob, pour les accros du minitel !

Ainsi, tous les postes vacants dans les établissements publics de santé et médico-sociaux seront désormais consultables en ligne. Enfin !

La publication des emplois vacants concernera 201 métiers de toute catégorie, mais continuera aussi à être assurée par chacun des établissements concernés.

Les vacances d'emploi seront affichées tant que le poste sera disponible mais au-delà de 30 jours et dans l'hypothèse où le poste n'est toujours pas attribué, l'annonce est retirée du site, pour la parution éventuelle d'un avis de concours.

Les visiteurs devront indiquer leur catégorie ainsi que le corps dans la catégorie, et ils pourront visualiser instantanément les régions recensant au moins une vacance d'emploi ou les départements en recensant au moins une, ceci en métropole et dans les départements d'outre-mer

**CéGéT**ez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 à 16heures. Tél. : 30 38 [cgt.chlavour@wanadoo.fr](mailto:cgt.chlavour@wanadoo.fr)

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)

